

Fiche de poste Animateur surveillant de baignade ÉTÉ

Définition

Le brevet de surveillant de baignade confère à son titulaire le droit d'assurer la surveillance des baignades dans le cadre d'un ALSH. Son rôle s'inscrit dans un contexte de sécurité et de prévention des noyades.

Situation fonctionnelle- Horaires

Service Direction Education Enfance

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de séjour

Journée de 10h de travail, sur une amplitude de 7h45 à 18h30. Les horaires seront définis en lien avec le directeur de séjour.

1 réunion d'équipe par semaine de 2h, en soirée.

Activités

L'animateur surveillant de baignade est le garant du déroulement de l'activité piscine dans le respect des règles de sécurité et la législation en vigueur.

Surveiller

- Assurer la sécurité du groupe
- Apprécier les risques de noyades ou d'accidents
- Veiller au respect des taux d'encadrements selon la législation (âge)
- Anticiper sur les règles de sécurité (ne pas courir autour du bassin...)

Animer

- Connaître les appréhensions des enfants par rapport à l'eau
- Prévoir un aménagement et du matériel favorisant les jeux
- Proposer des jeux
- Etre force de propositions en fonction de la tranche d'âge

Coordonner les différentes baignades

- Organiser le roulement des groupes
- Transmettre les consignes de sécurité aux enfants
- Transmettre aux animateurs les règles de sécurité

Gestion sanitaire du bassin

- Entretien quotidien du bassin (aspirateur)
- Contrôles de la qualité de l'eau
- Bâchage du bassin tous les soirs

Autres missions

- Connaître les gestes de premier secours (bouteille d'oxygène)
- Veiller au bon entretien des locaux
- Rangement du matériel de sécurité
- Inventaire du matériel piscine
- Référent des sorties plage (gestion du matériel, mise en place périmètre de sécurité, coordination de la baignade avec les animateurs...)
- Animateur d'accueil sur les centres de départ du matin et du soir (accueillir les familles, jouer avec les enfants...)

Compétences/ Savoir- Faire

- Capacité à transmettre et faire respecter les consignes de sécurité
- Connaissance des taux d'encadrements spécifiques à l'activité
- Connaissance des règles sanitaires et d'hygiène
- Connaissance des gestes de premier secours

Journée type

En cas de pluie ou d'impossibilité de proposer l'activité piscine, le surveillant de baignade sera affecté sur un groupe d'enfants en tant qu'animateur de loisirs.

Horaires	Activités	Remarques
8h	Accueil sur un centre de départ	- Anime le temps d'accueil - Joue avec les enfants - Echange avec les familles
9h	Départ en car	- Respect des règles de sécurités applicables aux temps de transports
9h30	Gestion sanitaire de l'eau	- Débâchage de la piscine - Prélèvements d'eau et gestion de la qualité de l'eau avec suivi sur le cahier de liaison - Prise de connaissance des groupes grâce au tableau des directeurs
10h30 – 12h	Animation du temps de baignade (baignade autorisée lorsque l'eau est à 19°C minimum)	- Accueil des enfants et des animateurs - Transmission des consignes de sécurité - Animation de la baignade (propose des jeux) - Surveillance active - Gestion du temps de baignade (20 à 30 minutes)
12h30	Repas	- Mange avec les enfants
13h30	Pause	
14h30- 16h	Animation du temps de baignade (baignade autorisée lorsque l'eau est à 19°C minimum)	- Accueil des enfants et des animateurs - Transmission des consignes de sécurité - Animation de la baignade (propose des jeux) - Surveillance active - Gestion du temps de baignade (20 à 30 minutes)
16h	Entretien	- Bâchage - Rangement du matériel - Fermeture du vestiaire piscine
16h30	Lien avec les directeurs	- Temps d'échange avec les directeurs, retours sur la journée, - Calages, ajustements...
17h	Départ en car	- Respect des règles de sécurités applicables aux temps de transports
17h30	Accueil sur un centre de départ	- Anime le temps d'accueil - Joue avec les enfants - Echange avec les familles
18h	Fin de la journée	

Rappel législation: encadrement et effectifs

Pour les enfants de plus de 6 ans:

- 40 enfants maximum dans l'eau (effectif maximal à moduler en fonction des impératifs de sécurité et de surveillance)
- 1 animateur pour 8 enfants sera présent dans l'eau

Pour les enfants de moins de 6 ans:

- 20 enfants maximum dans l'eau
- 1 animateur pour 5 enfants sera présent dans l'eau

Pour les sites de Savio et Préalaye, l'effectif d'enfants par baignade est limité à 20.